

**Le**

**Laboratoire de muséologie et d'ingénierie de la culture**

**L A M I C**

**représenté par son directeur**

**PHILIPPE DUBÉ**  
**professeur-chercheur**  
**département d'Histoire, faculté des Lettres**



**soumet un**

**MÉMOIRE déposé devant la Commission de la culture et de  
l'éducation en vue de la consultation générale sur le projet  
de loi no 82**

**Loi sur le patrimoine culturel**

**au secrétariat des commissions  
de l'Assemblée nationale à Québec  
le vendredi 12 novembre 2010**

## PLAN du Mémoire

A. Présentation de l’auteur et de l’organisme qu’il représente: .....	3
B. Résumé: .....	4
C. Exposé général:.....	5
1. Structure et fonctionnement : .....	7
La ligne d’autorité et le partage des responsabilités	
2. Posture philosophique : .....	13
Démocratie culturelle	
3. Plaidoyer en faveur du Petit et Moyen Musée (PMM) .....	16
Dix (10) commandements du Petit et Moyen Musée	
4. Le rôle du LAMIC dans le contexte de la nouvelle loi no 82 :.....	20
Technologies documentaires 3D	
5. Question de vocabulaire : .....	22
Les mots et les choses	
ANNEXE I : Rapport annuel du LAMIC 2009-2010 .....	23
ANNEXE II : Esquisse de projet Nouveaux Terrains d’apparition (été 2010).....	29

## A. Présentation de l'auteur et de l'organisme qu'il représente:

### Philippe Dubé

Professeur titulaire de muséologie à l'Université Laval, il s'intéresse à la conservation et la mise en valeur patrimoniale ainsi qu'à la micro-muséologie. Chargé de projet de *Mémoires* au Musée de la civilisation, au préalable il a exercé les fonctions de conservateur au Service canadien des parcs (Parcs-Canada) et au Musée de Charlevoix. Par ses travaux de recherche au sein du Groupe de recherche-action en muséologie à l'Université Laval (GRAMUL), il a développé une expertise en requalification de vocation de territoires culturels (régions) au Québec comme ailleurs. Il a aussi tenu des responsabilités corporatives au sein de la Société des musées québécois (SMQ), tout en collaborant à l'Association des Musées Canadiens (AMC) et au Conseil international des Musées (ICOM). De plus, il collabore à différentes revues scientifiques qui traitent de la culture sous plusieurs angles. Il a publié trois ouvrages, dont *Deux cent ans de villégiature dans Charlevoix* qui a été traduit aux McGill-Queen's University Press et a participé à quelques ouvrages collectifs. Il dirige actuellement le Laboratoire de muséologie et d'ingénierie de la culture (LAMIC) qui se penche sur l'étude des modalités de transmission de la culture en contexte muséal et pour lequel il a reçu un important financement de la Fondation canadienne de l'innovation (FCI) et du ministère québécois du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE). Il est membre régulier du Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions (CÉLAT).

### LAMIC

Le Laboratoire de muséologie et d'ingénierie de la culture (LAMIC) est le premier centre canadien de muséologie expérimentale et l'un des rares du genre dans le monde. Ses recherches sur l'**objet**, l'**espace** et le **visiteur** \_ thématiques abordées à la fois sous l'angle du **réel** (expérimentation) et du **virtuel** (simulation) \_ bénéficient de l'expertise et des réseaux d'une équipe de chercheurs chevronnés provenant de domaines aussi diversifiés que l'archéologie, l'architecture, les arts électroniques, le design industriel, l'ethnologie, le génie électrique et informatique, la géographie, l'histoire, la muséologie, la robotique, la scénographie, la sociologie et la tracéologie. Le LAMIC agit en tant que plate-forme de collaboration entre divers groupes de recherche existants et comme centre de transfert technologique pour le milieu des musées et des firmes muséographiques. Il répond aux besoins urgents d'adaptation des musées face à l'émergence de nouvelles technologies de l'information et des communications, ainsi qu'à la nécessité d'une formation universitaire liée aux nouveaux champs de recherche en découlant. Parmi les notions qui lui sont chères, les questions de **transmission de la culture** et du **patrimoine culturel** sont au cœur des préoccupations du LAMIC. Voir *Rapport annuel du LAMIC (2009-10)* en Annexe I.

## **B. Résumé:**

À partir de notre ancrage professionnel qui est celui de la recherche expérimentale en muséologie et plus spécialement, de l'étude des modalités de transmission de la culture et du patrimoine en contexte muséal, nous développons dans ce mémoire un point de vue singulier sur le rôle des petits et moyens musées (PMM) dans le contexte géo-spatial du vaste territoire québécois. En bref, nous sommes d'avis que les Petits et Moyens Musées (PMM) devraient être les premiers gardiens du patrimoine culturel étant donné leur pratique de proximité et l'expertise de gestionnaire du patrimoine local qu'ils déploient dans leur milieu avec les outils qui leur sont propres. S'appuyant sur cette idée de fond (en vue d'un meilleur équilibre dans le partage des responsabilités locales), nous souhaiterions voir l'utilisation des technologies numériques plus directement engagées au chapitre notamment des inventaires du patrimoine culturel. Ici, la dimension de capture numérique 3D nous semble complémentaire au travail de base que peuvent accomplir sur le terrain les Petits et Moyens Musées à l'égard de la sauvegarde et du développement des connaissances du patrimoine culturel. Par cet énoncé de principes, nous voudrions que la ligne d'autorité qui se dégage du projet de loi soit mieux définie alors qu'il est certes méritoire mais ne va pas assez loin en termes de responsabilisation du milieu à l'échelle locale. Nous développons un point de vue qui favorise un meilleur partage des ressources au chapitre de la gouvernance territoriale du patrimoine culturel québécois. Ceci est une particularité qui devrait distinguer le Québec: patrimoine étendu et dispersé aux ressources partagées sur la base des principes de communalité, de coopération et de mutualité.

Nous souhaiterions vivement pouvoir intervenir en Chambre puisque nous croyons qu'il est important de faire valoir notre point de vue qui aura certainement pris de la maturité (comme du bon vin) d'ici la tenue des audiences prévues pour janvier et février 2011. Par cette présentation orale, nous voudrions sincèrement pouvoir nous adresser directement aux membres de la Commission permanente de la culture et l'éducation afin de développer notre point de vue et que, sous forme d'un véritable échange, nous puissions débattre des idées que nous avons formulées dans le présent mémoire.

## **C. Exposé général:**

En guise d'introduction, nous souhaiterions préciser quelques éléments qui nous ont incité à soumettre ce mémoire devant la Commission permanente de la Culture et de l'Éducation. Tout d'abord, du point de vue de mon engagement personnel envers le patrimoine culturel, il me tient réellement à cœur de présenter un mémoire en réaction au projet de loi no 82 [Loi sur le patrimoine culturel] afin de pouvoir contribuer à l'occasion que nous offre l'étude de ce projet de loi à l'Assemblée nationale et ainsi inscrire notre réflexion dans la mouvance collective de définir le devenir de la gestion du patrimoine culturel sur le territoire québécois. Ce court mémoire se veut aussi une contribution articulée autour de mon ancrage professionnel. Il se présente sous la forme d'un texte continu et développe en cinq points\_ sur le mode argumentaire\_ un propos qui, je l'espère, saura apporter sa part de lumière à l'éclairage que cherche cette Commission appelée à en débattre au sein d'un lieu patrimonial d'une grande valeur symbolique, à savoir l'Hôtel du Parlement (inscrit notamment dans l'actuel projet de loi à l'art. 208). J'ose croire que cette intervention sera perçue comme une volonté sincère de bonifier le projet de loi no 82 et de participer, en termes positifs, au débat qu'il suscite.

D'entrée de jeu, nous devons déclarer que nous saisissons toute l'importance du projet de loi no 82 [Loi sur le patrimoine culturel] qui viendra re-cadrer de manière plus organisée la gouvernance du patrimoine culturel du Québec. Nous croyons que la démarche d'ensemble, sous forme de proposition, est un bel aboutissement en matière de gestion des biens culturels patrimoniaux et, par notre analyse, nous allons tenter d'en cerner les enjeux en regard de la muséologie, champ dont nous avons développé l'enseignement et la recherche à l'Université Laval depuis 1988. Nous devons d'emblée situer notre point de vue qui se campe pour l'essentiel au Laboratoire de muséologie et d'ingénierie de la culture (LAMIC) créé en mai 2007 avec le soutien de la Fondation canadienne de l'innovation (FCI) et le MDEIE du Québec. Je vous réfère à notre site Internet [[www.lamic.ulaval.ca/](http://www.lamic.ulaval.ca/)] pour prendre connaissance des activités que nous menons et des balises qui orientent notre programme de recherche expérimentale [voir Rapport annuel 2009-2010 en Annexe I]. Globalement, nous nous pensons comme une plate-forme technologique à la disposition

des chercheurs, des musées, des muséographes ou des firmes muséographiques et des créateurs qui entendent, par l'étude, l'analyse et l'expérimentation, explorer l'expérience de visite dans un contexte muséal, qu'elle soit *intra muros* ou *extra muros*. Les technologies interviennent ici dans une perspective d'augmenter essentiellement les bénéfices (cognitifs et ludiques) de tous types de visite à caractère patrimonial. Notre infrastructure de recherche est encore jeune mais elle est prometteuse au chapitre de l'avancement des connaissances qui gravitent autour des questions liées à la transmission du patrimoine culturel aux publics d'aujourd'hui et aux générations de demain.

Ce biais technologique trouve son origine dans la gamme des activités que nous avons d'abord menées au Groupe de recherche-action en muséologie à l'Université Laval (GRAMUL) alors que nous avons investi le domaine des petits et moyens musées situés principalement en région ou sur un territoire éloigné par rapport aux agglomérations urbaines. Cet engagement dans le milieu\_ pris depuis plusieurs années\_ traduit notre position de solidarité envers les institutions muséales de petite et moyenne taille et témoigne aussi de notre réel intérêt pour les petits et moyens musées (PMM) qui ont un rôle essentiel de gardiens du patrimoine sur le territoire qu'ils occupent. Dans ce contexte, ce sont les technologies qui se sont imposées à nous comme étant un outil intéressant et à la portée de tous pour trouver des voies possibles de développement adaptées au format et aux moyens dont les petites institutions disposent. À partir de cet angle de regard, nous allons maintenant tenter de réagir au projet de loi no 82 en fonction de notre lieu d'ancrage qu'est l'enseignement et la recherche universitaire en muséologie.

Vous excuserez à l'avance la maladresse de nos commentaires en regard notamment des implications légales qu'ils peuvent éventuellement comporter. Ils n'ont pour effet que de démontrer notre méconnaissance de la logique et du vocabulaire juridique qui échappe complètement à ma compétence. Il faudra plutôt tenir compte des idées qui s'en dégagent et qui visent essentiellement un meilleur partage des responsabilités en matière de patrimoine culturel. Réfléchissant comme un muséologue, qui a consacré le peu de temps disponible d'un professeur universitaire isolé dans son programme du DESS en muséologie, aux petits organismes muséaux et qui m'a amené au fil des années à définir la micro-

muséologie comme étant une pratique originale propre aux petits et moyens musées (PMM).

La première partie de mon commentaire concerne donc la structure et le mode de fonctionnement ainsi que le partage des rôles et responsabilité de chacun en matière de gouvernance du patrimoine culturel du Québec. La deuxième va aborder la vision et les valeurs qui sous-tendent l'esprit de cette loi en ce qu'elle entend mettre un peu d'ordre dans la demeure si je puis dire. La troisième sera un plaidoyer en faveur des petits patrimoines et des organismes qui en ont la charge. À la suite, au quatrième point, je développerai sur le rôle et le potentiel du Laboratoire de muséologie et d'ingénierie de la culture (LAMIC) dans le contexte de cette nouvelle loi. Et enfin, j'ajouterai aux termes de mes commentaires quelques remarques concernant le vocabulaire utilisé dans le texte du projet de loi en y proposant quelques amendements; sous réserve bien entendu de ma méconnaissance de la sémantique juridique. Au final, je rappelle que l'ensemble de mes commentaires ont été édictés de bonne foi.

## **1. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT**

Si j'avais à me prononcer sur la dimension gestionnelle de ce projet de loi, je dirais que, globalement, ce qui s'en dégage est une impression d'une relative abstraction et je m'expliquerai sur ce point à partir de deux créneaux de lecture. D'abord, la structure administrative qui est directement concernée par cette loi, à savoir le Conseil du patrimoine culturel du Québec avec ses tenants et aboutissants et toutes les ramifications qui en découlent mérite, à mon sens, d'être examinée de plus près. Puis, l'autre aspect à examiner: son mode de fonctionnement qui ne me semble pas clair en termes de partage des rôles et des responsabilités de chacun parmi les acteurs du patrimoine situés sur le territoire québécois. À gros traits, il s'en dégage une arborescence plutôt verticale et centralisatrice de type «*top down*» où le ministère à travers le Conseil du patrimoine culturel, replié sur les municipalités, semble vouloir jouer au chef d'orchestre plus qu'à un

inspirateur de bonne conduite («*best practices*»). L'arrimage avec la base ne semble pas avoir été réfléchi d'une manière complètement approfondie.

a) Si, dans un premier temps, on essaie de comprendre le sens que va donner la nouvelle loi à l'organisme qui en sera le responsable administratif\_ le Conseil du patrimoine culturel du Québec \_ rapidement on se rend compte que le rôle du «donneur d'ordres» n'est pas suffisamment clair et que la structure qui devrait supporter un pareil effort de déploiement des effectifs présents sur le territoire n'est pas non plus optimale. C'est en somme la ligne d'autorité qui n'est pas assez marquée pour permettre la bonne compréhension d'un organigramme équilibré faisant état du partage des responsabilités de chacun. On comprend évidemment que le Conseil du patrimoine culturel, en guise de remplacement de l'actuelle Commission des biens culturels, relève de l'autorité de la Ministre comme il se doit. Quant à la relation du ministère avec le Conseil, on s'explique mal que le registre par exemple relève directement du ministère sans qu'on indique clairement à quelle autorité précisément il doit rendre des comptes. Est-il au service et sous la tutelle du Conseil ou plutôt entre les mains du ministère et si oui, sous quelle Direction ? Rien ne l'indique formellement et c'est malheureux. Pourtant son rôle de banque de données patrimoniales est capital mais on y reviendra plus loin dans la section qui traite du fonctionnement.

Maintenant, si on se penche sur les échelons territoriaux, on comprend que les municipalités auront un rôle de plus en plus important à jouer en matière de gestion du patrimoine sur leur territoire, principalement à travers l'instance créée ici par la loi, le Conseil local du patrimoine, qui relèvera du conseil municipal ou conseil de bande concerné. Dans le contexte où il peut y avoir un plan de conservation en bonne et due forme la tâche semble à priori assez bien balisée. Par contre, là où il n'y en a pas\_ et c'est la très grande majorité des cas \_, on perçoit assez facilement qu'il pourrait y avoir beaucoup d'improvisation et, dans le pire des cas, son action pourrait être sujette aux caprices des élus, là où il pourrait y avoir des influences indues. Cet aspect nous inquiète de par sa nature aux contours flous. Quant à l'inspection, elle semble totalement aléatoire (chap. VII) ne répondant qu'à l'autorité centrale du CPC sans concertation clairement affichée avec les autorités locales. Cet aspect de la loi n'est pas clair non plus et selon

notre appréciation, elle peut laisser place à trop d'interprétations dissonantes (niveau national vs local). Et dans ce contexte en devenir, on fait état du Fonds du patrimoine culturel québécois (art. 236) qui semble exister pour être une enveloppe de réserve qui permettrait au ministère/conseil de pallier à des situations d'urgence. Ce qui somme toute est reprochable au projet de loi, c'est de ne pas préciser davantage le rôle de chacune des instances qu'il met en place (Registre - Conseil du patrimoine culturel – Conseil local du patrimoine – Inspection – Fonds du patrimoine culturel)<sup>1</sup> et surtout les relations d'autorité de l'une vis-à-vis l'autre.

De notre point de vue, pour appliquer la nouvelle loi, on devrait davantage s'appuyer sur les institutions patrimoniales du territoire québécois qui agissent déjà dans le milieu, que ce soit prioritairement les musées et secondairement les bibliothèques et les archives, et/ou encore les trois réunis idéalement. Ici, nous suggérons que le Conseil du patrimoine culturel du Québec agisse plutôt comme animateur et coordonnateur des activités de protection du patrimoine sur le territoire québécois à travers le réseau déjà existant des petits et moyens musées (PMM) qui peuvent, *in situ*, agir comme de véritables relais de la mémoire du lieu. À ce chapitre, le PMM territorial a déjà à son actif une grande sensibilité à l'égard des petits patrimoines appartenant au territoire même et dans ce contexte, il saura agir comme un bon gardien de ce qu'il reconnaît comme étant le sien (patrimoine de proximité).

b) Si on tâte le pouls d'un éventuel fonctionnement découlant d'un pareil départage des ressources présentes et/ou à créer, on se rend vite compte de la difficulté pour chacune des instances à exercer son rôle en toute connaissance de cause alors que la ligne d'autorité n'est pas clairement définie. Nous souhaiterions que l'on s'inspire d'un modèle moins hiérarchique et du même coup, plus participatif et collégial pour tout dire. Mais revenons-en au fonctionnement et tentons brièvement d'anticiper divers scénarios avec une

---

<sup>1</sup> S'ajoute à cette complexité, le rôle de la Commission de la capitale nationale (page 3 des Notes explicatives et art. 226) en matière de sépultures des Premiers ministres québécois qui semble difficile du point de vue de la gestion à distance, même s'il s'agit de quelques monuments seulement. Nous pourrions éventuellement demander au Registre d'assumer cette responsabilité afin de concentrer les activités liées au CPC dans le même giron administratif.

structure qui nous semble déjà en déséquilibre par rapport à ses composantes. Premièrement, au chapitre du Registre et Inventaires du patrimoine culturel (chapitre II du projet de loi no 82), nonobstant le fait que la ligne d'autorité n'est pas claire, il nous paraît étonnant que le présent texte de loi s'exprime de la sorte: « Ce registre contient une description suffisante de ces éléments du patrimoine culturel...» (art.5 + art.250). Ce qualificatif de «suffisante» est pour le moins réducteur dans le contexte de ce que l'on est en droit de s'attendre du Registre national et en fait, ce qualificatif entre directement en conflit avec l'article 1 du présent projet de loi qui annonce d'entrée de jeu que la loi « a pour objet de favoriser la connaissance, ...» qui est même prolonger dans l'esprit par l'article 78 sur les Pouvoirs du ministre à l'aliéna no 5 où l'on reprend la formule intégralement « de favoriser la connaissance...», ce qui semble donc prioritaire étant donné la reprise et l'ordre donné à l'énoncé. En fait, cette façon de qualifier une opération pourtant capitale n'est pas très engageante et pourrait même éventuellement justifier une activité minimale (voire même une inaction) en matière de recherche et documentation des biens patrimoniaux. Ce qui nous paraît évidemment déplorable étant donné le rôle de ciment social que tend à jouer le patrimoine culturel dans nos sociétés.

À l'article 6, la ligne d'autorité du registre, et par le fait même celle du registraire, n'est pas non plus clairement définie, ce qui encore là brouille les compétences respectives et peut être préjudiciable à la perception que l'on peut avoir d'une pareille instance. Le registre national doit être, à notre avis, le lieu d'étude par excellence de notre patrimoine culturel et il pourrait même être éventuellement abrité à la Réserve de la Capitale nationale (réf. au projet d'agrandissement) qui souhaite devenir par ce nouveau projet (MCQ-MNBAQ) un lieu de référence national en culture matérielle. L'indépendance administrative du Registre, et du coup celle de son registraire, devrait être un élément fort du projet de loi qui devrait favoriser un rattachement opératif qui soit optimal pour la tâche documentaire fondamentale qui lui incombe. D'ailleurs, ce qu'il n'empêche ultimement de relever du ministre s'il fallait lui donner une certaine autonomie d'action, à distance (*arm's lenght principle*, ALP) de répondre uniquement aux seuls besoins du Conseil du patrimoine culturel du Québec. Puisque le registre doit constituer une banque documentaire sûre et fiable, nous proposons qu'il adopte une approche WIKI où le patrimoine pourrait devenir plus

facilement l'affaire de tous. Car chacun sera amené à y contribuer d'une façon ou d'une autre. Cet aspect technologique d'une gestion documentaire transparente et publique nous paraît simple à instituer et offre l'avantage de mettre à jour, à l'heure du numérique, une fonction pourtant centrale dans la désignation des biens patrimoniaux.

Au chapitre III concernant la Désignation et la Protection du patrimoine culturel par le ministre et par le gouvernement, dans la section III, le statut de « municipalité locale» (art.24 par exemple) n'est pas clairement énoncée alors que l'on devrait plutôt évoquer sous ce vocable «toute autorité locale dûment instituée». Ce qui nous paraîtrait être une énonciation plus inclusive car exprimée ainsi elle serait par nature plus englobante, notamment pour le Conseil de bande qui agit comme une autorité réelle et démocratiquement élue dans le contexte des Premières Nations. Au même chapitre à la section X cette fois, sur le Conseil du patrimoine culturel du Québec, à l'article 85, deuxième alinéa, il nous paraît étrange que le Conseil ait pour fonction de «fixer, [...], la juste valeur marchande du bien patrimonial» (renvoi aux art. 103 et 107) alors que cette activité spécifique ne relève en rien de sa compétence directe. On comprendra que le secteur du marché, surtout lié aux biens patrimoniaux, est extrêmement volatile et que, dans ce contexte, nous concevons mal que le CPC ait à sa charge de déterminer des valeurs (\$) qui, normalement, échappent aux institutions gouvernementales qui s'inscrivent par définition sur la longue durée. Nous suggérons ici que le CPC en porte la responsabilité ultime (morale), sans pour autant en avoir la fonction. L'exemple à suivre est de demander au marché (Galleries d'art, Antiquaires, marchands d'art qui ont pignon sur rue) d'établir lui-même la valeur des biens, comme on le fait au fédéral pour bénéficier des exemptions d'impôt en prévision d'un don fait aux musées ou autres agences patrimoniales (art.105).

Dans la même section X concernant le CPC, à l'article 102, on devrait préciser que le rapport annuel doit être diffusé sur Internet, à partir du site du CPC, et qu'il est ainsi consultable même à distance en tout temps. Cette dimension de la diffusion aurait l'avantage de réaffirmer les principes démocratiques qui anime le CPC et de rappeler qu'il est redevable d'abord et avant tout à la population du Québec que la ministre représente officiellement. Nous profitons de cet élément de précision pour suggérer que sur la base

des rapports annuels, le CPC devrait de plus produire aux cinq (5) ans une exposition d'envergure dans une institution muséale choisie en alternance afin de faire connaître au public les progrès de l'enrichissement patrimonial collectif. Cet événement public aurait l'avantage de forcer la réalisation d'un bilan quinquennal qui permettrait de faire le point de façon récurrente et de susciter dans le temps et dans l'espace un débat public sur la question. C'est de cette façon que le patrimoine culturel québécois pourrait trouver un nouveau mode d'appropriation et de transmission qui aurait l'avantage de prendre une véritable place dans l'espace public. Pour ce type d'événement, nous pourrions imaginer que le Fonds du patrimoine culturel québécois pourrait être mis à contribution en finançant l'activité; ce qui aurait le bénéfice non négligeable d'injecter de l'argent neuf dans l'institution muséale choisie (art.236).

Au chapitre IV concernant l'Identification et la Protection du patrimoine par les municipalités dès l'art.120 à la section I (définition, application et inventaires) on s'explique mal que «la municipalité veut contribuer à la connaissance du patrimoine en réalisant des inventaires de ce patrimoine situé sur son territoire ou qui y est relié» ne soit pas pour sa part tenue à le faire de connivence avec le Registre qui doit profiter des avancées du milieu pour tenir à jour son propre inventaire. Deuxièmement, elle devrait le faire en toute complicité avec le petit et moyen musée local, détenteur et diffuseur d'un savoir sur le patrimoine de proximité. Cet aspect de la loi, concernant spécifiquement le Conseil local du patrimoine (CLP) [les articles 121 à 147 et plus particulièrement les articles 152 à 160], devrait être plus explicite dans sa composition en se référant directement aux acteurs patrimoniaux du lieu (musée, bibliothèque, centre d'archives, société d'histoire et d'archéologie, etc,...) et tout particulièrement, le PMM local qui a le devoir et la capacité de fédérer en concertant les actions patrimoniales dans le milieu.

Au chapitre VII concernant l'Inspection et l'Enquête, de l'article 180 à 184 plus précisément, il n'est pas clair que la ligne d'autorité de l'inspecteur soit en lien avec le Conseil du patrimoine culturel (art. 182) et cet aspect un peu flou nuit à son pouvoir réel. Ce qui est de plus déplorable, c'est encore une fois que l'autorité vient du haut de la structure sans véritable prise en compte de la base et du milieu plus directement concerné.

Une loi est pourtant là pour affirmer des valeurs, sinon des principes, qui nous semblent ici relever plutôt d'une vision hiérarchique (*top-down*) alors que nous aurions souhaité qu'elle soit davantage équilibrée par une vision mixte ou hybride incluant justement une vision plus proche des acteurs eux-mêmes (*bottom-up*).

## **2. Posture philosophique**

Vous aurez compris que nous abordons le patrimoine culturel à travers une grille de valeurs liée au développement social et communautaire de base. Nous croyons que le patrimoine culturel n'est réel que dans la mesure où il est revendiqué et perçu comme une nécessité pour développer collectivement un sentiment d'appartenance à un groupe ayant à vivre ensemble. C'est à cette croisée des courants de pensée que la multitude peut devenir un tout cohérent (Régis Debray). Le patrimoine culturel peut être un lien social (comme son contraire d'ailleurs: on n'a qu'à penser aux attaques des bibliothèques patrimoniales de Sarajevo) que dans la mesure où il est communal, c'est-à-dire partagé par le plus grand nombre et ce, à différentes échelles: locale, régionale, nationale et même internationale (patrimoine mondial).

C'est au niveau de la base qu'une première réclamation doit être faite visant par là une meilleure réunion des idéaux auxquels une majorité adhère, sinon se reconnaît. C'est ici que j'évoquerais l'idée du symbolique en l'opposant à la dimension identitaire à laquelle la loi réfère précisément (article 2 définition : paysage culturel patrimonial). Le symbolique est un ensemble de dispositions affectives, croyances, légendes, représentations, doctrines, images, mythes qui constituent le fonds commun d'un collectif (local, régional et national) et qui le soudent ensemble. Le domaine symbolique possède un pouvoir de solidariser les individus parce qu'il est lui-même le résultat de solidarisation profonde des personnes d'un groupe ou d'une société donnée. Je rappelle que du point de vue étymologique le contraire de symbolique est diabolique, «ce qui divise» et je crois que nous devons garder en mémoire cette notion première du patrimoine comme élément rassembleur, agent soudeur du vivre-ensemble.

Dans cette perspective, nous envisageons avec évidence la responsabilité du Conseil du patrimoine culturel du Québec de s'engager dans une voie d'éducation populaire afin d'identifier, au nom de la collectivité, les éléments patrimoniaux qui ont le pouvoir réel de créer du lien social. Cette question d'éducation populaire est d'autant plus importante dans le contexte québécois que le rapport au passé [«Je me souviens»] est souvent remis en cause, sinon malmené, par certains groupes sociaux pour des raisons parfois difficilement explicables. Pourtant, tous sont d'accord pour souscrire à l'idée généreuse que l'héritage est une richesse culturelle; mais en même temps, cet héritage (richesse) est assortie de devoirs que l'on n'est pas toujours prêt à assumer. En effet, ce passé (passif) peut être lourd, voire même encombrant à porter dans un monde qui, progressivement, se dématérialise et se mondialise. Le poids du passé n'est pas toujours le meilleur allié pour une société qui cherche sa place au soleil dans le concert des nations qui n'est pas des plus symphonique.

Cette situation de relative fragilité culturelle (ce qui a été répété par de trop nombreuses voix sur toutes les tribunes) dans un monde uniformisant (capitalisme techno-marchand avancé oblige) incite étrangement à la fois à des réflexes de repli (nationalisme protecteur) et des postures de mimétisme ou carrément d'assimilation au groupe dominant. Cette sorte de précarité culturelle joue évidemment contre la question du patrimoine culturel et la place qu'il doit prendre dans notre société. S'agit-il en fait de la simple revendication d'un passé maintenant révolu (société traditionnelle canadienne-française catholique et communautaire) que l'on porte à la mémoire des contemporains pour des fins de capital politique en exacerbant les pertes accusées par l'action de puissances occultes ? Ou, au contraire, est-ce que le patrimoine culturel constitue le soubassement de l'édifice social que nous sommes en train de construire collectivement et qui doit un jour répondre aux besoins d'une société en plein développement dans un contexte mondialisé ?

Ces perspectives sont évidemment différentes – sinon opposées – et le rôle du Conseil du patrimoine culturel du Québec devrait aller dans le sens d'agir comme un guide pour orienter et moduler ces mouvements contradictoires dans la société. Il est, à mon sens, du devoir et de la responsabilité d'une instance gouvernementale comme celle-ci de jouer ce

rôle d'animateur dans la collectivité et d'offrir des avenues très actuelles à une société qui entretient des relations ambiguës avec son passé. Elle doit pouvoir trouver sa voie dans un contexte qui est tiraillé à travers ces dédales.

Un juste milieu reste à trouver et le CPC pourrait parfaitement bien assurer l'équilibre du balancier dans ce contexte de grandes mouvances. D'autant que la société québécoise n'échappe pas à l'influence de la doxa nord-américaine qui incite tout nouvel arrivant et ce, depuis les débuts de la colonie, à se distancier de ses origines afin de pouvoir créer le Nouveau Monde et les conditions favorables qui feront naître un nouveau citoyen du monde. Cet idéal d'émancipation est directement lié à notre terre d'immigration qui cherche un nouveau modèle où l'héritage peut justement devenir un poids\_ voire un obstacle\_ à cette démarche de libération du carcan ancestral.

Ceci, à mon sens, ajoute à la pertinence de cette nouvelle instance – le Conseil du patrimoine culturel du Québec – de jouer ce rôle de médiateur dans un milieu traversé par des courants qui s'opposent. Cette approche de médiation culturelle dans la société pourrait très bien se concrétiser par des actions publiques de grande visibilité comme le rattachement opérationnel du Registre aux Nouvelles réserves des collections patrimoniales de la Capitale nationale en tant que centre de référence en culture matérielle au Québec. Aussi avec la publication du Registre national sur Internet (en ligne) qui offrirait un usage WIKI ouvert à la population entière (même accessible à la diaspora canadienne-française). Et enfin, la tenue quinquennale d'une exposition muséale de grande envergure sur l'état des richesses patrimoniales du Québec permettrait un partage avec le plus grand nombre dans l'espace public québécois.

Cette position traduit évidemment des valeurs de démocratie culturelle et d'ouverture envers la population qui cherche, à sa manière, de prendre son destin collectif en mains. La base comme la tête doivent finir par se rencontrer si l'on veut d'un milieu social constructif et capable de mobilisation collective comme on l'a vu par le passé. Des valeurs d'entraide et de partage doivent s'afficher ouvertement dans l'espace public québécois et le patrimoine culturel offre un terrain d'une relative neutralité qui a la capacité justement de

créer du lien social. Il faut tabler sur cette opportunité pour assurer un avenir à notre passé et faire en sorte qu'il puisse être porté par les plus jeunes générations qui en auront la responsabilité. Principalement, celle de le transmettre dans un monde aux contours encore flous que personne, à l'heure actuelle, ne peut prédire. Il faut donc les aider à savoir reconnaître la part d'essentiel qui leur est transmise pour assurer le difficile passage de l'héritage culturel d'une société minoritaire dans un continent qui nous précipite dans une mondialisation pour l'instant indéfinissable, et surtout imprévisible.

### **3. PLAIDOYER EN FAVEUR DU Petit et Moyen Musée (PMM)**

Un ami philosophe et écrivain, au caractère fondamentalement essentialiste, me demandait à la fois, avec candeur et un brin de malice, «pourquoi s'intéresser aux petits musées?» (comme s'il s'agissait de toutes petites choses, presque insignifiantes). La bouche en coin, laissant voir une sorte de dédain, il me lance avec empressement: «quels en sont les enjeux véritables?». Comme s'il n'y avait rien à tirer d'un sujet, à ses yeux, aussi banal. Outre l'humiliation ressentie que j'ai cachée évidemment avec pudeur, la question mérite tout de même d'être posée : pourquoi s'intéresse-t-on aux petits musées? En fait, j'ai pu lui répondre du tac-au-tac avec un certain aplomb (il faut croire que la question m'avait piqué au vif). «Je m'intéresse aux petits musées pour trois (3) raisons principales :

Premièrement, parce qu'ils forment la très grande majorité des musées dans le monde malgré le fait que la définition officielle qu'en donne l'ICOM ne leur correspond pas, mais pas du tout. Le résultat net de cette situation d'ailleurs est que le Petit et Moyen Musée est littéralement en dessous de ce que l'on attend de lui et que cette situation le condamne à une sorte de déficit fonctionnel (voire moral) permanent. Va pour le côté misérabiliste et victimisant, en somme le petit musée souffre visiblement, mais ceci est une autre histoire. Ce qu'il faut retenir ici, c'est qu'il forme à lui seul la très grande majorité des musées et que malheureusement, pour l'heure, elle est difficilement chiffrable faute de données précises en regard de la taille du bâtiment, de la collection, du personnel, du budget de fonctionnement, etc, mais tous s'entendent pour affirmer que plus de 75 % sont des PMM, tous pays confondus.

*A small museum's characteristics are varied, but they typically have an annual budget of less than \$250,000, operate with a small staff with multiple responsibilities, and employ volunteers to perform key staff functions. Other characteristics such as the physical size of the museum, collections size and scope, etc. may further classify a museum as small.*

Janice Klein  
(SMAC-AAM, AASLH SMA)  
EightSixSix Consulting  
[jkhm@mindspring.com](mailto:jkhm@mindspring.com)

Deuxièmement, le petit musée est, selon ma propre expérience, celui qui transmet le mieux, celui qui par son format\_ son échelle humaine notamment\_ a un impact important (plus direct) sur ses visiteurs-utilisateurs. D'un simple point de vue de médiologue (celui qui réfléchit sur les moyens de transmission de la culture à partir des infrastructures et dispositifs propices à son transport), il est intéressant de penser le musée comme un médium voué à la transmission de la culture dans le temps court du présent par l'exposition et sur un temps long à travers l'héritage qu'il conserve de ses collections pour les générations futures. Je proposerais pour l'instant la définition suivante : *«le musée peut être considéré comme un procédé de la mise en public du rendre visible et présent des éléments considérés comme biens patrimoniaux.»*

Troisièmement, le musée de petite taille est, par vocation, tenu à l'innovation s'il veut survivre (je dis bien *survivre*). À ce chapitre précisément, il est à surveiller car il peut être un bon indicateur des nouvelles demandes sociales (tendances) et du coup, il peut devenir générateur d'une offre culturelle 'nouvelle-formule' pour leur répondre justement; pour être de son temps et aussi faire plus directement écho à sa mission sociale qui est forcément plus immédiate, à cause notamment de la proximité de ses publics et certainement plus spontanée (lire créative) due à son manque chronique de moyens, faute de ressources. Voilà qui peut résumer ma posture ontologique, si je puis dire Monsieur le philosophe, vis-à-vis de cette figure muséale qu'est le petit et moyen musée, le PMM.»

En guise de synthèse qui permet de dresser la liste des qualités propres au PMM, voici ce que nous pourrions appeler les dix commandements du PMM, en ramenant à la mémoire des plus anciens une leçon du petit catéchisme. Cette déclinaison se veut simplement une démarche d'identification et de valorisation des traits caractéristiques du PMM. Il a en son pouvoir des capacités que le grand n'a pas et c'est ici l'occasion de les signaler au passage.

## **Dix (10) commandements du PETIT ET MOYEN MUSÉE**

### **0. Pour aller au-delà du simple tourisme (superficialité/artificialité)**

Le PMM offre au visiteur un lieu d'ancrage où il peut se repérer plus facilement à travers la sollicitation accrue et tous azimuts de l'offre touristique.

### **1. Vivre une expérience de profond bouleversement intérieur**

Le PMM peut offrir un temps d'arrêt propice à l'émerveillement et la prise en compte l'esprit du lieu habité.

### **2. Prendre la mesure des choses à l'échelle humaine (dimension/format)**

La taille du PMM favorise un rapport plus convivial avec l'espace visité et permet une meilleure interactivité avec le milieu concerné.

### **3. Favoriser le contact humain (rapport à l'autre)**

L'idée de pouvoir aller à la rencontre des gens du lieu enrichit définitivement l'expérience humaine de visite culturelle et patrimoniale.

### **4. Faciliter la compréhension de la complexité**

Le PMM par ses présentations (expos, activités éducatives, films, livres, etc.) permet de mieux capter l'esprit du lieu et de ceux qui l'habitent.

### **5. Offrir un lieu de synthèse (principes d'interprétation)**

S'il se base sur les principes d'interprétation, le PMM saura offrir une lecture du lieu plus intelligible pour le visiteur.

### **6. Valoriser les saveurs locales (authenticité / à la recherche du vrai)**

La dimension des sens est capitale dans l'expérience de visite et les stratégies du PMM sont souvent concluantes en la matière (produits régionaux).

### **7. Permettre un moment de recueillement (silence / méditation)**

Dans la course effrénée des touristes notamment, le PMM sait offrir une pause qui permet un ressourcement intellectuel et sensoriel.

### **8. Développer une variété de sujets (unité dans la diversité)**

L'offre culturelle du PMM est le plus souvent variée et du coup, elle permet de rejoindre une variété de publics.

### **9. Garantir la satisfaction du visiteur (suivi-intégration-appropriation)**

Le fait de sa petite taille permet au PMM d'ajuster son offre culturelle en fonction des réactions et rétroactions de ses visiteurs.

### **10. Savoir déployer émotion et cognition (équilibre)**

Fort d'un rapport étroit avec ses clientèles, le PMM sait allier avec compétence le ludique et le cognitif.

#### **4. LE RÔLE DU LAMIC DANS LE CONTEXTE DE LA NOUVELLE LOI no 82**

Le LAMIC est un laboratoire de muséologie expérimentale implanté au cœur de l'ancien Centre muséographique de l'Université Laval. Notre équipe a requalifié en 2007 cet espace muséographié en un lieu de recherche permettant de mesurer l'expérience muséale sous toutes ses formes, notamment à travers l'exposition.

L'approche canadienne et québécoise de la muséologie contribue à la renommée internationale de nos savoir-faire culturels. Nous souhaitons permettre tant au milieu professionnel qu'à celui de la formation universitaire de faire des recherches approfondies qu'ils ne peuvent mener, faute d'infrastructure. À l'aide d'un équipement technologique qui autorise, en termes mesurables, l'examen de l'expérience muséale, nous comptons objectiver l'expérience de visite et fournir des données précises aux acteurs de ce domaine effervescent.

Le LAMIC compte un personnel de trois personnes qui assure son fonctionnement: une coordonnatrice, un polytechnicien et un directeur, lequel est appuyé par un comité de direction et un comité scientifique composés de membres du Laboratoire. Le LAMIC rassemble quinze chercheurs, sept organisations partenaires, huit doctorants et mémorants et il est également fréquenté par une bonne quinzaine d'étudiant(e)s du DESS en muséologie. La firme MCG3D est intégrée au fonctionnement du LAMIC en mode de partenariat public-privé. Cette dernière année, notre plate-forme s'est vue confirmée dans l'expertise de la capture numérique 3D d'objets et de sites patrimoniaux par l'obtention d'une subvention de recherche [Projet en cours financé par le CRSH: Nouveaux terrains d'apparition] (voir Annexe II) lié à la reconstruction numérique 3D *ex situ* de l'intérieur du Chœur des religieuses de la Chapelle des Ursulines de Québec. À travers ce projet, nous sommes à explorer différents médiums pour à la fois archiver et valoriser des lieux marqués par l'histoire et le patrimoine.

Toute cette opération de capture permet de consigner de manière fine et précise tous les éléments matériels qui doivent être répertoriés pour des fins d'étude, de recherche et de conservation (archivage numérique). Nous sommes actuellement le seul laboratoire universitaire spécialisé dans le domaine et de ce fait, nous pourrions apporter une grande aide à toute campagne d'inventaire qui doit nécessairement se mettre à jour du point de vue technologique. Nous avons développé au fil des dernières années une capacité à prendre en compte de manière innovante une variété de terrains (archéologiques, chantiers de fouilles, bâtiments historiques, sites patrimoniaux, etc,...) qui sont riches d'informations et souvent agissent même comme de véritables bibliothèques tant la saisie numérisée est juste au point d'en faire un véritable document (clone).

La dimension 3D est très importante à l'heure actuelle et nous souhaitons pouvoir apporter notre aide soit au Registre (s'il venait qu'à prendre un virage technologique) ou en appui au Conseil du patrimoine culturel dans son travail de gestion documentaire du patrimoine ou encore plus directement sur le terrain avec les conseils du patrimoine local qui sont souvent aux prises avec un déficit technologique marqué au point de les rendre inopérant dans leur action. Retenez que le Laboratoire de muséologie et d'ingénierie de la culture (LAMIC) pourrait facilement se mettre à disposition pour toute démarche documentaire exhaustive qui voudrait intégrer les 3D dans toutes formes d'inventaire. Nous pourrions nous définir objectivement comme un centre névralgique d'archives contemporaines où le fait de consigner par la captation 3D de haute technologie les éléments du patrimoine culturel devient un atout majeur dans un monde qui se dématérialise progressivement tout en se mondialisant.

À cette croisée des chemins, il y a des virages à prendre\_ avant que le contexte nous y contraigne\_ et mesurant l'ampleur des enjeux de cette situation, nous proposons d'accompagner le Conseil du patrimoine culturel du Québec dans cette voie nouvelle et prometteuse: celle de rendre accessible au plus grand nombre un patrimoine culturel déterminant pour notre devenir collectif. Un passif qui doit être une pièce centrale de nos actifs nous permettant ainsi collectivement de passer à l'advenir.

## 5. QUESTION DE VOCABULAIRE: Projet de loi no82 sur le patrimoine culturel (2010).

Sans vouloir directement corriger les termes utilisés dans le présent projet de loi, je me propose tout simplement de signaler quelques éléments à remplacer tel que déclinés dans l'ordre de pagination du document. Ceci n'est ici qu'une suggestion bien évidemment.

	<b><i>Tel quel</i></b>		<b><i>A remplacer par</i></b>
p. 2, 2 <sup>e</sup> paragraphe, 1 <sup>ère</sup> ligne :	« moderniser »	.....	« actualiser »
p. 3, 1 <sup>er</sup> paragraphe, 3 <sup>e</sup> ligne :	« alléger »	.....	« simplifier les contrôles »
p. 8, 3 <sup>e</sup> paragraphe, 5 <sup>e</sup> ligne :	« identitaire »	.....	« symbolique »
p. 13, 4 <sup>e</sup> paragraphe (art. 30), 6 <sup>e</sup> ligne :	« de laquelle il est situé »	.....	« qu'elle dessert »
p. 28, 2 <sup>e</sup> paragraphe (art. 86), 1 <sup>ère</sup> ligne :	« du Québec »	.....	« au Québec »
p. 58, 8 <sup>e</sup> paragraphe (art. 253), 4 <sup>e</sup> ligne :	« poursuivi »	.....	« reconduit »
p. 58, 9 <sup>e</sup> paragraphe (art. 253), 3 <sup>e</sup> ligne :	« poursuivi »	.....	« reconduit »
p. 58, 10 <sup>e</sup> paragraphe (art. 254), 3 <sup>e</sup> ligne :	« poursuivi »	.....	« reconduit »

Le terme 'collections', et encore moins la notion, ne figure aucunement dans le chapitre I consacré aux objets, définitions et application. Pourtant cette notion est fort utile pour identifier un ensemble quand il s'agit de documents ou d'objets patrimoniaux. Par exemple, la collection Robert-Lionel Séguin à Trois-Rivières en Mauricie. Dans la même section, à la définition de « paysage culturel patrimonial » (p. 8, 3<sup>e</sup> paragraphe), il n'est aucunement fait mention de 'jardins' alors que plusieurs peuvent être classés comme ensembles patrimoniaux culturels de grande valeur. Par exemple, le jardin Cabot à Cap-à-l'Aigle dans Charlevoix. De plus, nous déplorons le fait que nulle part dans le projet de loi, il est fait mention (Charte de la Ville de Québec) de l'arrondissement historique de Québec qui, par la loi, deviendra «site patrimonial», comme étant site du patrimoine mondial et que l'État québécois puisse enfin prendre sa pleine part de responsabilité en ce qui a trait à la protection et la valorisation de ce Joyau du patrimoine mondial.

## ANNEXE I

### **Rapport d'activités du Laboratoire de muséologie et d'ingénierie de la culture (juillet 2009 - juin 2010)**

#### **L'an 4 du LAMIC**

L'année 2009-2010 a été ponctuée de nombreux projets, d'événements et d'activités: symposium, journées d'étude, séminaire, conférences, visites, démonstrations, associations à divers événements sur le campus de l'Université Laval et à l'extérieur, etc. Cette année a aussi été marquée par l'adoption des Statuts et règlements du LAMIC et de la constitution du Comité de direction et du Comité scientifique, chacun composé de cinq membres du LAMIC. Le Comité de direction est composé de Renée Bourassa, Lucie Daignault, Philippe Dubé, Dominique Gélinas et Nada Guzin Lukic. Le comité scientifique est quant à lui constitué d'Yves Bergeron, Philippe Dubé, Geoffrey Edwards et Marie-Christiane Mathieu.

#### **Au chapitre de la recherche**

Des chercheurs et créateurs ont pu recourir à l'infrastructure et aux équipements du LAMIC pour divers projets et expérimentations au cours de l'année 2009-2010.

Marie-Christiane Mathieu, professeure à l'École des Arts visuels de l'Université Laval, chercheuse associée au LAMIC et artiste, a poursuivi ses expérimentations pour son projet « Habiter son espace #1 » avec le Cyclorama. Elle en a présenté une exposition chez Arts Sutton en septembre et octobre 2009.

Yves Bergeron, professeur et directeur des programmes d'études supérieures en muséologie à l'UQAM, a présenté les résultats de ses recherches sur « l'étude de la perception des Québécois du Musée du Royal 22<sup>e</sup> régiment », lors du congrès annuel de la Société des musées québécois (SMQ) en octobre 2009.

Notons aussi la poursuite des travaux de tracéologie de Jacques Chabot (UL), qui travaille également à l'élaboration d'une exposition archéologique sur les obsidiennes arméniennes, fruit de ses propres fouilles en collaboration avec l'Université de Lyon 2, en collaboration avec la doctorante Dominique Gélinas.

Le LAMIC a collaboré avec le CERLIS, dans le cadre d'un projet d'étude dirigé par Mélanie Roustan (chercheuse associée au CERLIS, Paris-Descartes) au Musée du Louvre. L'étude « Évaluation qualitative auprès du public de la réintégration de dispositifs multimédias du projet Museum Lab au Louvre » se déroulait en lien avec l'exposition « Titien, Tintoret, Véronèse... Rivalités à Venise » et visait, entre autres, à cerner les logiques d'usage et les dynamiques de réception des dispositifs multimédias par les publics. La doctorante Dominique Gélinas a collaboré à cette étude sur place à Paris en novembre 2009.

L'ouvrage collectif *Mémoire de Mémoires. Étude de l'exposition inaugurale du Musée de la civilisation*, réunissant dix-neuf textes sous la direction d'Yves Bergeron et Philippe Dubé, est paru à l'automne 2009 aux Presses de l'Université Laval, dans la collection Patrimoine en mouvement. Des muséologues et des chercheurs de diverses disciplines ont été conviés

à réfléchir au rôle de l'exposition inaugurale du MCQ, *Mémoires*, que l'on peut aujourd'hui qualifier d'exposition de référence.

Au cours de l'automne 2009, Josiane Bissonnette, une doctorante en musicologie sous la direction des professeurs Francis Dubé et Maité Moreno, a occupé l'ExpoLab du LAMIC pour y effectuer son étude sur l'anxiété de performance des musiciens. Louis-Robert Bouchard, polytechnicien au LAMIC, a créé un système installatif lui permettant d'étudier l'anxiété des musiciens lors d'une simulation de performance devant public et jury.

Un projet de recherche important du LAMIC au cours de l'hiver 2010 a été la numérisation 3D d'une dizaine de masques africains faisant partie des collections de l'Université Laval, grâce au précieux partenariat avec Créaform et avec le concours de Gisèle Wagner, chargée de conservation des collections de l'UL. Les masques numérisés avec le scanneur laser couleur VIUScan par les techniciens de Créaform et le polytechnicien du LAMIC sont présentés en 2010 dans l'exposition « Masques africains. Une tradition vivante dans les collections de l'Université Laval » à la Bibliothèque de l'Université Laval.

Philippe Dubé collabore à titre de co-chercheur à un projet avec Luc Courchesne (École de design industriel, Université de Montréal) et Brian Massumi (Département de communication, Université de Montréal). Un des chantiers du projet de recherche-crédation « Nouveau terrain d'apparition: exploration formelle et symbolique de la téléprésence immersive » a commencé en mai 2010 et se poursuivra jusqu'en octobre 2010, grâce à l'apport de collaborateurs du LAMIC : Louis-Robert Bouchard, Tito Dupret, Christine Cheyrou, MCG3D et tout spécialement sœur Gabrielle Noël, la responsable de la Chapelle des Ursulines de Québec.

Quelques étudiants et post-doctorants travaillent de façon régulière au Laboratoire et plusieurs autres ont été accueillis de façon ponctuelle. Ils proviennent de disciplines variées: muséologie/ethnologie (Tito Dupret, Dominique Gélinas et Marie Renier), histoire de l'art (Kasia Basta et Brigitte Nadeau), anthropologie (Pedro Simonard), éducation (Julio Costa, Marc-Antoine Dumont), musique (Josiane Bissonnette), architecture (Paulo Pavel), cinéma (Nicholas Belleau).

Mentionnons aussi que Philippe Dubé, directeur du LAMIC, a intégré le Centre d'étude sur les arts, les lettres et les traditions (CELAT) en tant que membre régulier en décembre 2009. D'autre part, il fait toujours partie du CA de la Société des arts technologiques (SAT) et de l'Institut technologies de l'information et Sociétés (ITIS) et il demeure co-concepteur au scénario original du Moulin à images de Robert Lepage, dont la projection se poursuit pour les prochaines années (2008-2013).

### **Au chapitre du rayonnement**

Un des événements majeurs de l'année a été le Symposium « Gestion et diffusion des collections universitaires », réalisé grâce à l'Accord Canada-France (ACF) pour la coopération et les échanges dans le domaine des musées de Patrimoine canadien et fait en collaboration avec le Jardin des Sciences de l'Université de Strasbourg. D'autres partenaires financiers se sont joints au LAMIC à cette occasion : Forum canadien de recherche publique sur le patrimoine (UQÀM), Faculté des Lettres de l'Université Laval, Bibliothèque de

l'Université Laval, CELAT, Institut Technologies de l'information et Sociétés (ITIS), Le Cercle. Ce projet ACF s'est déroulé en deux parties. En janvier 2010, Philippe Dubé, directeur du LAMIC, s'est rendu à Strasbourg en vue de la préparation du Symposium qui allait avoir lieu en mars 2010 à Québec. En mars 2010, le groupe de Strasbourg, composé de quatre personnes (Frédérique Boura, Anne-Catherine Hauglustaine, Delphine Issenmann et Sébastien Soubiran), s'est rendu à Québec pour le Symposium « Gestion et mise en public des collections universitaires ». Le groupe a aussi participé à de nombreuses visites et rencontres préalables. Le Symposium a réuni une cinquantaine d'intervenants et de participants. Une synthèse des discussions a été réalisée par Yves Bergeron (*document de huit pages, disponible sur demande*).

Le LAMIC a également co-organisé une mission et un colloque en Flandre (Belgique), en collaboration avec FARO [Interface flamande pour le patrimoine culturel] dans le cadre d'un projet Flandre/Québec sur l'enseignement de la muséologie au Québec et en Flandre, en octobre 2009. Ce projet, financé par le Ministère des relations internationales et le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, s'est déroulé du 4 au 9 octobre 2009 sous le thème de l'« Enseignement de la muséologie au Québec et en Flandre: Formation, Coopération et Expertise ». Cette mission a permis à quatre personnes associées au LAMIC et aux études universitaires en muséologie (Yves Bergeron - UQÀM, Philippe Dubé - UL, Élise Dubuc - UdeM, Nada Guzin Lukic - UQO) d'étudier la question de la formation supérieure en muséologie, par de nombreuses rencontres et un colloque à Bruxelles organisé par FARO ([www.faronet.be](http://www.faronet.be))

Le 11<sup>ème</sup> colloque international du Centre de recherche sur l'intermédialité (CRI), « Muséologie et intermédialité, les nouveaux paradigmes des musées », réalisé en collaboration avec le LAMIC, s'est tenu à la Société des arts technologiques (SAT) et à l'Université de Montréal du 28 au 31 octobre 2009. Ce colloque a réuni près de 150 participants. La dernière journée, organisée par Élise Dubuc de l'UdeM, était consacrée à « L'enseignement de la muséologie au Québec : Passé, Présent et Avenir ». Une participation de plus de trente personnes a dynamisé cette importante journée.

Le LAMIC a accueilli en septembre 2009 une délégation flamande (Belgique) composée de huit intervenants du domaine culturel, grâce à une mission pilotée par l'organisation FARO [Interface flamande pour le patrimoine culturel] et le LAMIC, dans le cadre d'un projet sur les technologies de mobilité en matière de patrimoine (outils nomades). Les participants ont visité, à Québec et Montréal, de nombreux laboratoires, organisations et musées intéressés par cette problématique. Ce projet de collaboration avec la Flandre se poursuivra à l'automne 2010, en collaboration avec FARO et SMIT, centre de recherche flamand sur les médias, l'information et la télécommunication (Vrije Universiteit Brussel).

Le LAMIC devait accueillir, en avril 2010, un groupe de professionnels français en interprétation du patrimoine bâti, réunis autour de l'organisme Maison de Banlieue et de l'Architecture d'Athis-Mons en France. Ce voyage d'étude a été annulé en raison de l'éruption du volcan Eyjafjöll en Islande et il est reporté à l'automne 2010 (16 au 24 octobre). Ce voyage d'étude est organisé par François Petit et Béatrix Goeneutte en collaboration avec le LAMIC, le Bureau du patrimoine de la Ville de Montréal, dont Jean Laberge, et plusieurs partenaires : Société du patrimoine urbain de Québec, Visites

Culturelles Baillargé, Centre d'interprétation de Place-Royale, Ville de Québec, MATERIA et Parcs Canada.

Le directeur du LAMIC, Philippe Dubé, a pris part en avril 2010 à un « workshop » à Paris co-organisé par Line Ouellet, directrice des expositions du Musée national des beaux-arts du Québec, et François Vaysse, directeur adjoint de la Direction Politique des publics et de l'éducation artistique au Musée du Louvre. L'atelier « Développer le musée, c'est le repenser » traitait spécifiquement de la délocalisation muséale et du développement du musée. Le professeur de muséologie André Gob de l'Université de Liège a fait une synthèse de ce « workshop ». Raymond Montpetit de l'UQÀM a du malheureusement retirer sa participation, même s'il avait contribué à l'élaboration des thématiques de ces deux jours de rencontre à Paris.

En mai 2010, le LAMIC a collaboré à une journée d'étude co-organisée avec l'Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHIS) à l'Université Lille 3 (France). Cette journée d'étude, « Le musée en miroir du soi », préparée par Anne-Marie Légaré (Lille 3), Jean-Paul Deremble (Lille 3), Véronique Burnod (Musée de Cambrai) et Philippe Dubé (LAMIC, Université Laval), faisait suite à une première journée d'étude qui a eu lieu en mai 2009. Une vingtaine d'étudiants ont participé à ce deuxième séminaire.

Le Laboratoire a collaboré à divers événements et activités en 2009-2010 : la « soirée électromarine » préparée par Jean-Ambroise Vesac au Musée maritime du Québec (juillet 2009), l'exposition « Découvrir la passion. Comment l'Université change le monde » mise en place pour les Journées du savoir par la Direction des communications de l'UL (octobre-novembre 2009), l'exposition « Masques africains. Une tradition vivante dans les collections de l'Université Laval » organisée par la Bibliothèque de l'UL (mars-octobre 2010), la *Nuit de la création*, organisée par la Faculté des Lettres de l'Université Laval (mars 2010), le congrès annuel de la Société canadienne des études classiques organisé par le professeur Patrick Baker, directeur de l'Institut d'études anciennes (mai 2010).

À l'été 2009, le Laboratoire a accueilli un jeune chercheur en muséologie de Lyon, Pierric Lehmann, pour des recherches sur le sacré et le musée. Puis, en septembre 2009, le LAMIC a reçu une exposition virtuelle et un débat avec le photographe Sammy Baloji, en collaboration avec le CELAT et Bogumil Koss.

Trois membres du LAMIC ont participé à l'événement Pecha Kucha du 30 septembre 2009 au Cercle, réalisé dans le cadre du Festival Antenne-A. Tito Dupret, Denis Laurendeau et Marie-Christiane Mathieu ont présenté leurs travaux et leurs recherches dans une formule de conférence avant-gardiste.

Un cycle de conférences s'est tenu d'octobre 2009 à mars 2010. Huit chercheurs et professionnels du milieu de la muséologie sont intervenus sur des sujets divers tels que la médiation de l'art contemporain et la conception d'expositions : Anne Rivière, historienne de l'art (16 octobre 2009, conférence organisée par la professeure Françoise Lucbert), Elsa Cornet, muséologue (27 novembre 2009, conférence organisée en collaboration avec le DESS en muséologie), Catherine Blanchet et Julie Labbé (15 janvier 2010, conférence organisée en collaboration avec le DESS en muséologie), Catherine Bertho Lavenir,

professeure à l'Université Paris-III (22 janvier 2010, conférence organisée en collaboration avec le CELAT et le CRILQ), Sylvie Lacerte, commissaire et chercheure en art contemporain (10 février 2010, conférence organisée par la professeure Marie-Christiane Mathieu), Jean-François Leclerc, directeur du Centre d'histoire de Montréal, et Philippe Dubé (15 mars 2010, conférence organisée en collaboration avec le CELAT).

Quelques groupes sont venus visiter les installations du LAMIC au cours de l'année, dont la consule des Etats-Unis à Québec, Madame Elizabeth Huse, une représentante de l'Association des musées canadiens, Prudence Rajaobelina, une délégation flamande dans le cadre du projet Québec/Flandre sur les technologies de mobilité en matière de patrimoine, une délégation Wallonie/Bruxelles dont le délégué général Monsieur Charles Houard, un groupe d'étudiants de la maîtrise en arts visuels et du programme d'enseignement des arts au collégial avec Marie-Christiane Mathieu, un groupe d'étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles en éducation musicale, un groupe de Parcs Canada et quelques représentants du privé (Le Cercle, Château Frontenac, Tours Baillargé, etc.).

Le LAMIC a poursuivi la diffusion de son Infolettre mensuelle pour faire connaître ses activités. Les infolettres produites ont été diffusées électroniquement à près de 500 personnes et organisations chaque mois. De juillet 2009 à juin 2010, ce sont dix infolettres qui ont été publiées. En octobre 2009, le LAMIC a également fait une intervention auprès de la communauté muséale pour faire connaître ses services, par le biais d'un prospectus remis aux 300 participants du congrès annuel de la Société des musées québécois (SMQ).

Le numéro de novembre/décembre 2009 de *MUSE*, le périodique de l'Association des musées canadiens (AMC), a consacré un article au LAMIC. Sous la plume de Michel Hellman, « Repousser les limites du musée de demain » présente le Laboratoire à la communauté muséale canadienne. ([www.museums.ca/fr/info\\_et\\_ressources/muse](http://www.museums.ca/fr/info_et_ressources/muse))

Notons enfin que le LAMIC amorcera dans la prochaine année le deuxième volet du projet « Les technologies de mobilité en matière de patrimoine à l'usage des petits et moyens musées (PMM) », grâce à l'appui de la XI<sup>e</sup> Commission mixte permanente de coopération Québec-Flandre.

### **Au chapitre de la coopération internationale**

Dans le cadre d'un effort institutionnel pour venir en aide à Haïti après le tremblement de terre survenu en janvier 2010, le LAMIC a fait don de deux ordinateurs portables, de logiciels informatiques et d'une webcam à l'Université d'Haïti et au programme de maîtrise en patrimoine culturel, soutenu par l'Institut du patrimoine culturel de l'Université Laval (IPAC) et son directeur, le professeur Laurier Turgeon.

Le directeur du LAMIC a été invité par le directeur l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN), Monsieur Papa Ndiaye, à collaborer à un séminaire dans le cadre d'un projet de sauvegarde et de valorisation de ses collections, intitulé « Biens culturels africains. Sauvegarde et valorisation des patrimoines documentaires audiovisuels, iconographiques, sonores et textuels de l'IFAN ». Malheureusement, pour une question de conflit d'horaire, Philippe Dubé n'a pu assister à ce séminaire en avril 2010. Mais la porte reste bien évidemment ouverte pour une collaboration ultérieure.

## Projets en développement en 2010-2011

- « Nouveau terrain d'apparition: exploration formelle et symbolique de la téléprésence immersive » : projet de recherche de Luc Courchesne, chercheur principal (UdeM et SAT), Philippe Dubé (UL) et Brian Massumi (UdeM);
- Collaboration avec le Forum canadien de recherche publique sur le patrimoine : réseau de recherche stratégique (Luc Noppen, chercheur principal, UQÀM);
- Mission en Flandre à l'automne 2010 : Les technologies de mobilité en matière de patrimoine à l'usage des petits et moyens musées (PMM) (XI<sup>e</sup> Commission mixte permanente de coopération Québec-Flandre);
- Projet avec la Maison de Banlieue et de l'Architecture de Athis-Mons (France) sur les centres d'interprétation du patrimoine architectural et de la banlieue (automne 2010);
- Projet InteReConnaissances/InteReCognitions, un espace mémoriel virtuel au service de la diversité et de l'égalité : projet piloté par Francine Saillant, directrice du CELAT;
- Projet au Mundaneum (Mons, Belgique) du dramaturge et scénographe Daniel Danis;
- Participation à la programmation scientifique et culturelle du prochain congrès annuel de la Société des musées québécois ayant pour thème « Le patrimoine immatériel » (octobre 2010);
- Numérisation de collections de l'Université Laval, en collaboration avec la Bibliothèque, le service APTI de la Faculté des sciences sociales et le Département d'anthropologie, autour de la collection d'objets Inuits du professeur émérite Bernard Saladin d'Anglure.

Philippe Dubé, directeur du LAMIC

Lydia Bhérier-Vidal, chargée d'exploitation de l'infrastructure au LAMIC

## **ANNEXE II**

# **Esquisse de projet** (avant-projet)

## **Chapelle des Ursulines de Québec Chœur des religieuses (1901)**

**Objectifs de la partie muséographique du projet NTA menée par le LAMIC (été 2010):**

1. Mettre en valeur un lieu unique: le chœur de la chapelle du monastère des Ursulines de Québec;
2. Saisir par la captation la présence physique et spirituelle des religieuses, âmes du lieu;
3. Traduire en trois dimensions l'esprit du lieu, espace de prière et de rassemblement dans l'intimité et le recueillement d'une communauté religieuse féminine, autrefois cloîtrée;
4. Rendre compte de la gestuelle des religieuses accompagnant la prière, le chant et leur présence dans le chœur de leur chapelle;
5. Évoquer les pratiques de dévotion des religieuses à travers la musique, le chant et la prière, mais aussi par la présence d'objets, d'aménagement mobilier et de décor sculpté, soutien et environnement matériels à ces pratiques.

Dans ce projet de captation numérique ambiante qui se veut la part muséographique d'un plus vaste projet de recherche dirigé par Luc Courchesne (UdeM) et intitulé *Nouveau terrain d'apparition (NTA): exploration formelle et symbolique de la télé-présence immersive*, nous tenterons de recréer l'environnement du Chœur des religieuses, partie privée de la Chapelle des Ursulines de Québec, par des captures d'images architecturales et de saisies de la volumétrie du lieu et ce, à l'aide des technologies de saisie numérique 2D et 3D.

On doit d'abord rappeler que la fonctionnalité du musée a toujours été celle de séparer des lieux d'origine les éléments culturels (culturels) sélectionnés par lui pour thésauriser (capitaliser) en quelque sorte leur valeur patrimoniale et la transmettre à travers un concept historique ou artistique. Dans cette opération de collecte, tous reconnaissent aujourd'hui la perte qu'elle occasionne en isolant l'œuvre de son contexte et en la détachant de son sens et usage premier. Le musée, de ce point de vue, est une utopie (Bernard Deloche<sup>2</sup> parle même d'uchronie) où la neutralité muséale favorise la délectation des œuvres prises isolément. Du moins, c'est le principe qui fonde le musée depuis ses origines modernes (XVII<sup>e</sup> siècle). Ici, nous procéderons différemment en ce sens que nous allons tenter de saisir le lieu dans sa totalité par la capture numérique pour ensuite le reproduire en laboratoire (clonage) et vérifier dans quelle mesure cette saisie, une fois retranscrite dans l'espace, peut traduire l'ambiance d'ensemble du lieu choisi (*genius loci*). Nous savons d'emblée que le virtuel ne pourra jamais remplacer le réel. Cependant, par cette traduction (au sens du philosophe et historien Paul Ricoeur<sup>3</sup>), nous essayons de mieux comprendre ce processus de translation et de voir dans quelle mesure cette part surnaturelle (suréelle) est reproductible, voire même transmissible. Pour ce faire, nous avons choisi de répartir en deux portions ce travail de capture numérique présenté dans l'EXPOLAB du LAMIC à l'Université Laval.

---

<sup>2</sup> [http://books.google.ca/books?id=WaBLYH7mO-EC&pg=PA38&lpg=PA38&dq=le+mythe+du+musée+de+bernard+deloche&source=bl&ots=1Npltw662a&sig=j8LpjaBM06srxyYHGgE0ekLHTrk&hl=fr&ei=P8ZFTJ2oD8GC8gah0uH3BA&sa=X&oi=book\\_result&ct=result&resnum=1&ved=0CБУQ6AEwAA#v=onepage&q&f=false](http://books.google.ca/books?id=WaBLYH7mO-EC&pg=PA38&lpg=PA38&dq=le+mythe+du+musée+de+bernard+deloche&source=bl&ots=1Npltw662a&sig=j8LpjaBM06srxyYHGgE0ekLHTrk&hl=fr&ei=P8ZFTJ2oD8GC8gah0uH3BA&sa=X&oi=book_result&ct=result&resnum=1&ved=0CБУQ6AEwAA#v=onepage&q&f=false)

<sup>3</sup> <http://www.scribd.com/doc/23220318/Paul-Ricoeur-Sur-la-Traduction>

Premièrement, l'ambiance générale sera exposée en séquence de trois actes, représentant trois temps au total. D'abord, nous verrons reproduit, en première section, sous le premier dôme qui surplombe le Chœur des religieuses, l'orgue installé dans le jubé. Lors de cette première séquence, la musique (grégorien) va dominer l'expérience de visite immersive qui devrait durer cinq minutes environ. Puis, sous forme de fondu enchaîné, la deuxième séquence s'enclenchera pour évoquer la zone située sous le second dôme et qui correspond à la partie du chœur occupée par les stalles où les religieuses assistent à l'office en priant à voix haute. La récitation devient en soi une incantation et le bruissement des voix appelle à la méditation. Cet acte II de la visite immersive ne devrait durer que 3 minutes, période pendant laquelle l'expérience de l'élévation de l'esprit devrait commencer à se manifester en s'intensifiant. L'ambiance sonore joue en faveur de cette sublimation de l'âme. Finalement, toujours en première section de l'EXPOLAB, sous le troisième dôme, ajouré celui-là (lumière naturelle), débute le chant des moniales alors que nous nous trouvons dans l'espace culturel du Chœur des religieuses. Cette partie de la présentation multi-médiatique devrait durer cinq minutes et s'offrir aux visiteurs comme le sommet de cette première portion d'expérience d'ambiance.

Globalement, les sensations seront plus impressionnistes que copistes, mais elles devraient préparer le visiteur à l'expérience interactive du Panoscope 360° de Luc Courchesne où l'apparition et la disparition d'objets et de personnes (livres, tableaux, lampe de sanctuaire, religieuses en prière ou chantant, etc.) devient le mode d'exploration principal dans cette deuxième portion de la salle d'expérimentation de l'EXPOLAB. Dans une ambiance plus englobante cette fois (immersion totale), l'aspect cosmique est plus marqué à cause notamment de la perte de repères dans l'espace réel. Le Panoscope crée ainsi ce décalage avec le réel et permet finalement de transporter le visiteur dans l'univers abstrait d'un monde recomposé où objets, personnes et lieu architecturé se présentent en va-et-vient par un système de télécommande animé par *ipod touch*. Dans la mesure du possible, le visiteur pourra explorer diverses dimensions de la vie contemplative des religieuses qui se réunissent dans le Chœur de leur Chapelle pour s'unir dans la prière. Dans une sorte de douce

cosmologie, le visiteur pourra se déplacer dans l'espace virtuel surplombant le Choeur des religieuses pour appréhender, à sa manière (virtuelle), l'expérience d'un état de foi et de recueillement.

À ce propos, nous n'avons aucune prétention, sauf l'intention de communiquer au plus grand nombre l'expérience de vie spirituelle de moniales dans un lieu spécialement aménagé pour des activités de prière et de culte. Certains parlent de «machines à faire croire» (Albert Lévy<sup>4</sup>, Régis Debray<sup>5</sup>), d'autres de temples d'adoration, mais tous et toutes conviennent que la beauté ambiante (qualité architecturale et décorative du bâtiment, silence dominant, âge et vécu du lieu, etc.) dispose le visiteur à une certaine spiritualité. «La Beauté mène naturellement à l'Adoration», nous dit simplement Sœur Gabrielle Noël, responsable des visites des Chapelles extérieure et intérieure des Ursulines de Québec. Et c'est précisément cet état de choses que nous tentons de reproduire dans ce projet à l'aide des technologies numériques de mise en espace.

### Équipe de réalisation

Luc Courchesne (UdeM), chercheur principal Philippe Dubé (LAMIC, UL), directeur du projet Sœur Gabrielle Noël (Monastère des Ursulines) Christine Cheyrou, directrice (Musée des Ursulines)	Denis Laurendeau (LVSN, UL) Claire Delisle et Guy Côté, MCG3D Louis-Robert Bouchard (LAMIC) Luc Antoine Couturier (photographe)
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Laboratoire de muséologie et d'ingénierie de la culture / Société des arts technologiques

<sup>4</sup> [http://www.ifu.univ-paris8.fr/LTMU/IMG/pdf/livresresumes/machines\\_%20faire\\_croire.pdf](http://www.ifu.univ-paris8.fr/LTMU/IMG/pdf/livresresumes/machines_%20faire_croire.pdf)

<sup>5</sup> [http://books.google.ca/books?id=veQsgEP5zKAC&printsec=frontcover&dq=dieu+un+itineraire&source=bl&ots=gjCCraqma&sig=MHUQFduFCc9wNjBG1Uwm8VqTvhM&hl=fr&ei=UsVFTN\\_hL4P58Abi0NypBQ&sa=X&oi=book\\_result&ct=result&resnum=3&ved=0CB8Q6AEwAg#v=onepage&q&f=false](http://books.google.ca/books?id=veQsgEP5zKAC&printsec=frontcover&dq=dieu+un+itineraire&source=bl&ots=gjCCraqma&sig=MHUQFduFCc9wNjBG1Uwm8VqTvhM&hl=fr&ei=UsVFTN_hL4P58Abi0NypBQ&sa=X&oi=book_result&ct=result&resnum=3&ved=0CB8Q6AEwAg#v=onepage&q&f=false)

**RECOMMANDATIONS (7) TIRÉES DU MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR  
PHILIPPE DUBÉ, DIRECTEUR DU LAMIC  
concernant le projet de  
Loi no 82 sur le patrimoine culturel**

«Transmettre est un verbe actif [...]. Tandis qu'on transmet des forces et non seulement des formes, on transmet du mouvement, de la puissance et non seulement des signes et des symboles. [...] La transmission engage le corps, des agents et des supports matériels. Elle met en jeu des engins et des personnes, des véhicules, des sites, aussi bien que des rites ou des croyances, des images et des choses. [...] La transmission fait advenir le passé dans le présent.[...] La transmission permet à un message de perdurer en se transformant».

Régis Debray, *Les enjeux et les moyens de la transmission*, Nantes, Éditions Plein feux, 1998, p. 20.

**Recommandation 1**

Que la ligne d'autorité du Conseil du patrimoine culturel du Québec, et ce jusqu'à l'échelon territorial du Conseil du patrimoine local, soit mieux définie en termes de rôle et responsabilité à tous les niveaux. Une approche collégiale (*bottom-up*) et participative doit animer l'esprit général de la Loi no 82 sur le patrimoine culturel.

**[CPCQ]**

**Recommandation 2**

Que le Conseil du patrimoine culturel du Québec soit un pôle d'animation au sein de la société en valorisant ainsi le patrimoine comme ciment social et lieu symbolique de médiation culturelle.

**[CPCQ]**

**Recommandation 3**

Que le Registre national\_ et le registraire par le fait même\_ exercent un rôle de référence scientifique en matière de documentation patrimoniale et qu'il soit re-localisé à la Réserve des collections patrimoniales de la Capitale nationale afin de le confirmer comme pôle documentaire et centre de recherche de haut niveau en matière de patrimoine culturel du Québec.

**[Réserve nationale]**

#### **Recommandation 4**

Que le Registre national du patrimoine culturel du Québec soit public et partageable avec le plus grand nombre, notamment en se rendant disponible sur Internet et en offrant une approche Wiki afin de devenir interactif auprès de la population en général.

**[Registre public]**

#### **Recommandation 5**

Que les technologies numériques de captation 3D soient mises au service de l'Inventaire afin d'offrir une documentation complète des éléments du patrimoine culturel du Québec. Cette nouvelle manière d'archiver le patrimoine\_ somme toute plus intégrale\_ permettra au final une meilleure médiation du patrimoine culturel, surtout auprès des jeunes générations.

**[Hautes technologies documentaires 3D]**

#### **Recommandation 6**

Qu'une exposition muséale d'envergure soit tenue à tous les cinq ans permettant ainsi de pouvoir débattre publiquement des enjeux du patrimoine culturel, tout particulièrement de sa préservation. Du même coup, cette mise en public favorisera une appropriation plus effective du patrimoine culturel par la population en général.

**[Mise en public]**

#### **Recommandation 7**

Que les petits et moyens musées (PMM) sur le territoire québécois soient mis à contribution plus directement dans la gouvernance du patrimoine culturel, au niveau notamment de l'étude du patrimoine de proximité\_ voire des petits patrimoines\_ et de sa gestion en agissant comme relais territoriaux et plate-forme de mise en réseau des acteurs patrimoniaux.

**[PMM]**

## Commission Culture Éducation

(JEUDI, 10 février 2011)

Madame la Ministre, Monsieur le Vice-président, mesdames, messieurs les députés-membres de la Commission de la culture et de l'éducation et enfin, le dévoué personnel de la commission (CCE) et du ministère concerné, je voudrais tout d'abord vous remercier de me permettre de présenter brièvement, devant vous et au public par les voies de la communication télévisuelle, le mémoire du Laboratoire de muséologie et d'ingénierie de la culture (LAMIC). Il s'agit d'une belle occasion pour débattre des enjeux que la nouvelle Loi no 82 soulève en matière de gouvernance du patrimoine culturel national.

Le Laboratoire de muséologie et d'ingénierie de la culture (LAMIC) que je représente est le premier centre canadien de muséologie expérimentale et l'un des rares du genre dans le monde. Ses recherches sur

**l'objet, l'espace et le visiteur**\_ thématiques abordées à la fois sous l'angle du **réel** (expérimentation) et du **virtuel** (simulation)\_ bénéficient de l'expertise et des réseaux d'une équipe de neuf (9) chercheurs chevronnés provenant de domaines aussi variés que l'archéologie, l'architecture, les arts électroniques, le design industriel, l'ethnologie, le génie électrique et informatique, la géographie, l'histoire, (histoire de l'art et histoire de l'architecture), la tracéologie, la robotique, la scénographie, la sociologie et la muséologie.

Nous devons aussi préciser que nous sommes rattaché en tant qu'infrastructure de recherche d'abord au CÉLAT (Centre d'études sur la langue, les arts et traditions), le plus ancien centre de recherche universitaire québécois s'intéressant à la culture qui, actuellement, focalise ses activités autour de la thématique du vivre-ensemble. Sa directrice, l'anthropologue Francine Saillant, nous fait l'honneur

de sa présence aujourd'hui. Puis, en ce qui a trait plus spécifiquement aux TI, nous sommes affilié à l'Institut Technologies de l'Information et Société (ITIS) qui se veut une plate-forme de regroupement des recherches en TI qui est représentée ici par sa directrice, Madame Marie-Andrée Doran. [Madame Doran dirige un Institut fédérateur de 150 chercheurs, dont près de 25 chercheurs en « e-culture », provenant de six (6) facultés dont l'objet des recherches concerne non seulement l'utilisation des TI mais également l'étude de leur impact sur le développement de la société et des individus.] Nous nous savons bien appuyés par ces deux instances structurantes qui font figure d'innovation et de cohésion dans le domaine de la recherche universitaire.

Ceci étant dit, il me fait grand plaisir de pouvoir partager avec vous nos préoccupations à l'égard d'une loi qui arrive à point nommé dans le contexte d'un élargissement de la notion même du patrimoine

culturel et, du coup, des nouvelles responsabilités qui incomberont demain aux institutions patrimoniales en présence. On constate en effet qu'il y a des changements majeurs d'orientation dans le domaine du patrimoine culturel que nous pourrions résumer par un titre-choc et qui illustre le parcours des dernières décennies du patrimoine: on pourrait dire «De l'artefact au mentefact», et on devra dorénavant prendre acte de ce changement de paradigme. Il faut croire que le temps était venu (conjoncture favorable) de revoir certains paramètres au sujet de la gouvernance du patrimoine culturel sur le territoire québécois.

En 2011, nous y sommes enfin arrivés abordant le problème de manière beaucoup plus globale. Le concept de 'patrimoine culturel', sous entend aujourd'hui les dimensions matérielles et immatérielles et correspond davantage aux tendances actuelles qui considèrent l'héritage comme un legs à

faire fructifier plutôt qu'un trésor à figer dans un moule de protection stérile qui, en quelque sorte, le funérarise comme un simple « objet de souvenir ». On reconnaît d'entrée de jeu que le projet de loi no 82 est dans la bonne direction en offrant une perspective du côté plutôt de l'advenir que du souvenir et nous nous en réjouissons. Pour ma part, je vais présenter sommairement, pour les fins de cet échange avec vous, mon point de vue qui n'est évidemment pas celui d'un juriste, ni même d'un spécialiste du patrimoine culturel bien que j'y œuvre depuis plus de trente ans, mais plutôt celui d'un muséologue qui reconnaît au contexte actuel une belle opportunité pour faire valoir l'expertise qui existe déjà au sein des institutions muséales pouvant contribuer directement à une meilleure gouvernance du patrimoine sur le territoire québécois.

Je devrai m'expliquer sur le choix des sept recommandations assorties au mémoire qui en

constitue en quelque sorte la clé de voûte. Au final, je vais tenter de saisir plus prosaïquement qui fait quoi dans un contexte de rareté des ressources et paradoxalement, dans ce même contexte, je devrai signaler une sous-utilisation des ressources disponibles.

À partir de mon ancrage professionnel qui est celui de la recherche expérimentale en muséologie et plus spécialement, l'étude des modalités de transmission de la culture et du patrimoine en contexte muséal, j'ai développé dans ce mémoire un point de vue singulier sur le rôle des petits et moyens musées (PMM) dans le contexte spatial du vaste territoire québécois. En bref, je suis d'avis que les Petits et Moyens Musées (PMM) devraient être les premiers gardiens (disons 'gardiens de première ligne') du patrimoine culturel étant donné leur pratique de proximité et l'expertise de gestionnaire du patrimoine local qu'ils développent depuis des années dans leur milieu d'appartenance

avec les outils qui leur sont propres (surveillance, entretien, accès direct, documentation locale, appropriation communautaire, animation culturelle, bénévolat, etc.).

S'appuyant sur cette idée de fond (en vue d'un meilleur équilibre dans le partage des responsabilités patrimoniales), je souhaiterais aussi voir l'utilisation des technologies numériques plus directement engagées au chapitre notamment des inventaires du patrimoine culturel. Ici, la dimension de capture numérique 3D offre une saisie intégrale des données sur le terrain (ethnographie intégrale). Et ce travail hautement technologique saurait être parfaitement complémentaire au travail de base que peuvent accomplir sur le terrain les Petits et Moyens Musées (PMM) à l'égard de la sauvegarde et du développement des connaissances du patrimoine culturel. Par cet énoncé de principes, je souhaiterais de plus voir une ligne de force ou ligne d'autorité, à

travers le modèle de gouvernance qui se dégage actuellement du projet de Loi no 82 sur le patrimoine culturel et que cette ligne soit mieux définie sur un axe opérationnel alors qu'il est dans l'état, certes méritoire, mais l'énoncé actuel, sous forme de projet, ne va pas assez loin en termes de responsabilisation du milieu à l'échelle locale et ce, dans l'esprit de la Déclaration de Shawinigan de Solidarité rurale du Québec en juin 2010. «Pour un Québec fort de ses communautés».

En somme, je développe un point de vue qui favorise un meilleur partage des ressources au chapitre de la gouvernance territoriale du patrimoine culturel québécois. Ceci est une particularité qui pourrait même venir distinguer le Québec possédant un patrimoine culturel étendu et dispersé mais aux ressources partagées et partageables sur la base des principes de la communauté, de la coopération et de la mutualité.

Premièrement, je reconnais que la loi telle qu'énoncée ne va pas assez loin, au sens où elle ne permet pas d'affirmer clairement l'autorité de son centre (pôle) qu'elle rebaptise Conseil du patrimoine culturel du Québec et qu'à l'autre extrémité de son spectre d'autorité, elle n'identifie pas assez clairement le rôle des acteurs en périphérie que seront les Conseils du patrimoine local qu'elle crée par son initiative. L'aspect contradictoire ou paradoxal de cette situation pourrait se comparer à la figure du centre et de sa périphérie telle que promue par les politiques où, dans un juste équilibre, on favorise un « centralisme démocratique ». Tout le monde reconnaît qu'il est faux de penser qu'un centre faible renforce la périphérie, ce n'est pas là le sens véritable de la décentralisation. Nous proposons donc la création d'un Conseil du patrimoine culturel du Québec fort qui s'affirme et affiche son autorité scientifique tout en accompagnant le milieu dans la prise en charge de

son

héritage

patrimonial.

Deux (2/7) recommandations traitent spécifiquement de cet aspect d'une centralité bien assumée et elles s'expriment de la façon suivante:

### **Recommandation 1**

Que la ligne d'autorité du Conseil du patrimoine culturel du Québec, et ce jusqu'à l'échelon territorial du Conseil du patrimoine local, soit mieux définie en termes de rôle et responsabilité à tous les niveaux. Une approche collégiale (*bottom-up*) et participative doit animer l'esprit général de la Loi no 82 sur le patrimoine culturel.

**[CPCQ]**

### **Recommandation 2**

Que le Conseil du patrimoine culturel du Québec soit un pôle d'animation au sein de la société en valorisant ainsi le patrimoine comme ciment social et lieu symbolique de médiation culturelle.

**[CPCQ]**

Puis le « centralisme démocratique » devrait aussi s'incarner concrètement par un geste fort qui donnerait notamment au Registre national une place centrale dans la gouvernance du patrimoine culturel.

### **Recommandation 3**

Que le Registre national\_ et le registraire par le fait même\_ exercent un rôle de référence scientifique en matière de documentation patrimoniale et qu'il soit re-localisé à la Réserve des collections patrimoniales de la Capitale nationale afin de le confirmer comme pôle documentaire et centre de recherche de haut niveau en matière de patrimoine culturel du Québec.

**[Réserve nationale]**

### **Recommandation 4**

Que le Registre national du patrimoine culturel du Québec soit public et partageable avec le plus grand nombre, notamment en se rendant disponible sur Internet et en offrant une approche Wiki afin de devenir interactif auprès de la population en général.

## [Registre public]

Par ailleurs, les technologies de l'information documentaire devraient être mises à contribution afin favoriser l'avancement des connaissances et une meilleure diffusion publique du patrimoine. Nous croyons que l'utilisation du numérique offrirait une appropriation accrue, surtout auprès des jeunes générations.

### **Recommandation 5**

Que les technologies numériques de captation 3D soient mises au service de l'Inventaire afin d'offrir une documentation complète des éléments du patrimoine culturel du Québec. Cette nouvelle manière d'archiver le patrimoine\_ somme toute plus intégrale\_ permettra au final une meilleure médiation du patrimoine culturel, surtout auprès des jeunes générations.

**[Hautes technologies documentaires 3D]**

Les deux dernières concernent plus directement le milieu muséal qui offre des ressources qui pourraient être mieux exploitées, au sens positif du terme, pour valoriser notre patrimoine culturel.

### **Recommandation 6**

Qu'une exposition muséale d'envergure soit tenue à tous les cinq ans permettant ainsi de pouvoir débattre publiquement des enjeux du patrimoine culturel, tout particulièrement de sa préservation. Du même coup, cette mise en public favorisera une appropriation plus effective du patrimoine culturel par la population en général.

### **[Mise en public]**

### **Recommandation 7**

Que les petits et moyens musées (PMM) sur le territoire québécois soient mis à contribution plus directement dans la gouvernance du patrimoine culturel, au niveau notamment de l'étude du patrimoine de proximité\_ voire des petits patrimoines\_ et de sa gestion en agissant comme relais territoriaux et plate-forme de mise en réseau des acteurs patrimoniaux.

[PMM]

«Transmettre est un verbe actif [...]. Tandis qu'on transmet des forces et non seulement des formes, on transmet du mouvement, de la puissance et non seulement des signes et des symboles. [...] La transmission engage le corps, des agents et des supports matériels. Elle met en jeu des engins et des personnes, des véhicules, des sites, aussi bien que des rites ou des croyances, des images et des choses. [...] La transmission fait advenir le passé dans le présent.[...] La transmission permet à un message de perdurer en se transformant».

Régis Debray, *Les enjeux et les moyens de la transmission*, Nantes, Éditions Plein feux, 1998, p. 20.